ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

vignette automobile

Question écrite n° 65891

Texte de la question

M. Pierre-André Wiltzer * appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le problème de la vignette automobile pour les véhicules d'entreprise. Après la suppression de la vignette pour les particuliers et les professionnels exerçant leur activité en nom propre, le maintien de la vignette pour certaines catégories d'entrepreneurs apparaît comme une inégalité devant l'impôt. Par ailleurs, deux considérations plaident en faveur de sa suppression généralisée : au plan pratique, le contrôle des redevables de cette vignette résiduelle s'avère assez complexe, et, au plan économique, le « rapport mission 2003 » consacré à l'administration fiscale a montré que le coût logistique de la fabrication, de la distribution et de la gestion de cette vignette lui donne une très faible rentabilité. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement envisage, comme il l'avait laissé entendre, d'étendre la suppression de la vignette à toutes les catégories de possesseurs de véhicules dans le projet de loi de finances pour 2002.

Texte de la réponse

Dans la première lecture du projet de loi de finances pour 2002, l'Assemblée nationale a adopté un amendement tenant d'une part à ne plus exiger la vignette pour tous les véhicules de moins de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge possédés par des personnes physiques et, d'autre part, à faire de même pour trois véhicules de même nature appartenant à des personnes morales. Le Gouvernement a donné son accord à cet amendement parlementaire, qui permet d'alléger la charge, au demeurant déductible, des sociétés et en particulier des plus petites. Ceci répond aux voeux des auteurs des questions.

Données clés

Auteur : M. Pierre-André Wiltzer
Circonscription : Essonne (4e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 65891
Rubrique : Impôts locaux
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5293
Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7076